COLLOQUE

FRANCE–ALGÉRIE :
LES RACINES D'UNE RELATION COMPLEXE
Des accords d'Évian aux crises d'aujourd'hui

SAMEDI 7 NOVEMBRE 2026
Salle Félix Martin • Saint-Raphaël

PROGRAMME

9h00
Allocution de bienvenue
Frédéric Masquelier, Maire de Saint-Raphaël.

9h15
Ouverture de la journée et présentation des travaux
Suzy Simon-Nicaise, présidente nationale du Cercle algérianiste.

9h30
Carte blanche à :
Boualem Sansal, écrivain franco-algérien, membre de l'Académie française.
France–Algérie : regards sur une relation complexe

10h00 • Table ronde
« Les accords d'Évian à l'épreuve de l'Histoire »
Retour sur les dispositions essentielles des accords d'Évian, leur portée juridique, leur non-respect et leurs conséquences humaines, politiques, religieuses et financières jusqu'à aujourd'hui.

Modérateur : Guillaume Zeller, journaliste, historien et éditeur.

Intervenants :

Grégoire Finidori, conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancien président de chambre à la cour d'appel de Lyon. Président du Cercle algérianiste de Lyon.
Le statut juridique des accords d'Évian et leur non-respect : quelles conséquences ?

Mohand Hamoumou, docteur en sociologie, spécialiste de l'histoire des harkis, président de l'association AJIR pour les Harkis.
Disparus et harkis : les oubliés des accords d'Évian

Charlotte Touati, historienne, docteure ès lettres et théologie, chercheuse affiliée à l'Université de Lausanne, spécialiste des minorités religieuses en Afrique du Nord.
De la liberté religieuse promise au retour de l'islamisme : que reste-t-il des engagements de 1962 ?

Gérard Guibilato, docteur 3ème cycle en économie, ancien cadre dirigeant de Grande Ecole, administrateur national du Cercle algérianiste.
Le coût des accords d'Évian pour la France : budget, monnaie, compensations agricoles et héritage financier.

11h00
Pause et dédicaces des livres

11h30 • Table ronde
« D'Évian à l'accord de 1968 : combien coûte l'exception migratoire algérienne à la France ? »
De la libre circulation des personnes prévue par les accords d'Évian au régime dérogatoire instauré par l'accord franco-algérien de 1968 : quelles conséquences aujourd'hui pour la France ? Cette table ronde examinera les différentes dimensions de l'immigration algérienne et ses coûts — financiers, sociaux et politiques — ainsi que les enjeux liés au maintien de cette exception.

Modérateur : Arnaud Benedetti, professeur associé à Sorbonne Université, directeur de la rédaction et de la publication de *La Nouvelle Revue Politique*, essayiste et spécialiste de la communication politique.

Intervenants :

Nicolas Pouvreau-Monti, cofondateur et directeur général de l'Observatoire de l'immigration et de la démographie (OID), auteur de *Immigration, mythes et réalités* (Fayard, 2026).

Xavier Driencourt, ancien ambassadeur de France en Algérie (2008-2012 et 2017-2020), ancien inspecteur général des Affaires étrangères, auteur notamment de *L'Énigme algérienne : Chronique d'une ambassade à Alger*, de l'étude *Que faire de l'accord franco-algérien de 1968 ?* et de : *L'Algérie. 1830-2026. Vérité et Légendes* (Perrin 2026).

Kamel Bencheikh, écrivain et intellectuel franco-algérien, profondément attaché à la langue française. Auteur notamment de *L'Islamisme ou la crucifixion de l'Occident*.

12h30
Pause

14h00
Remise officielle du Prix littéraire Jean Pomier et des Distinctions algérianistes 2026

14h20
Les Français face à la relation France–Algérie
Frédéric Dabi, directeur général de l'IFOP (sous réserve)
Présentation exclusive des résultats du sondage IFOP inédit réalisé en octobre 2026 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, à la demande du Cercle algérianiste.

14h45
Mise en perspective historique
Pierre Vermeren, historien, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, spécialiste du Maghreb et des sociétés arabo-berbères. Auteur de *Le grand dérèglement : Ce que la France refuse de voir* (Odile Jacob 2026) et de *France–Algérie. 1962 à nos jours. Histoire d'une relation pathologique* (Tallandier 2026).
Des accords d'Évian à aujourd'hui : France–Algérie, 1962-2026, soixante-quatre ans de crises et de malentendus
Un panorama historique et politique des relations franco-algériennes depuis les accords d'Évian et l'indépendance : permanences, crises successives, contentieux mémoriels et diplomatiques, jusqu'aux tensions les plus récentes.

15h15
Pause et dédicaces des livres

15h45 • Table ronde

« France–Algérie : les leçons de l'Histoire face aux possibles crises de demain »

Après les crises successives qui ont marqué les relations entre Paris et Alger, comment la France doit-elle se préparer aux tensions susceptibles de ressurgir avec le pouvoir algérien, notamment dans le nouveau contexte politique français issu de l'élection présidentielle de 2027 ?
Quels leviers diplomatiques, économiques, migratoires et politiques la France peut-elle mobiliser ? Quelle stratégie adopter face aux pressions d'Alger ? Comment sortir d'une gestion des crises au coup par coup et définir enfin une politique française cohérente, fondée sur l'anticipation, la réciprocité et la défense de ses intérêts ?

Modérateur : Paul Amar, journaliste, ancien présentateur et animateur de débats politiques à la télévision, chroniqueur dans de nombreux médias. Auteur de *Après le samedi, le dimanche* (parution 7 octobre Amazon).

Intervenants :

Xavier Driencourt, ancien ambassadeur de France en Algérie (2008-2012 et 2017-2020), ancien inspecteur général des Affaires étrangères.

Smaïl Djerbal, journaliste algérien installé en France.

Pierre Vermeren, historien, professeur des universités à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, spécialiste du Maghreb et des sociétés arabo-berbères.

Arnaud Benedetti, professeur associé à Sorbonne Université, spécialiste de la communication politique, directeur de *La Nouvelle Revue Politique*.

16h45 • Conclusion

« France–Algérie : et maintenant ? »

Bilan de la journée et recommandations aux candidats à l'élection présidentielle de 2027.

Suzy Simon-Nicaise, présidente nationale du Cercle algérianiste.

Noëlle Lenoir, ancienne ministre, juriste, ancienne membre du Conseil constitutionnel.